

LE FOYER
LOUVAIN-LA-NEUVE
FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION
À envoyer à veronique.eeckhoudt@uclouvain.be

La convention signée entre l'ASBL SEUL (AGL) et l'UCLouvain précise que
Les activités sont autorisées dans la salle à partir du dimanche précédant la rentrée académique au 31 août. La salle est accessible pour les activités du dimanche soir au jeudi soir inclus. A ces moments, la salle est fermée pour 3h du matin. Toute demande de dérogation à cette règle est à soumettre au Vice-Recteur aux Affaires étudiantes au plus tard 15 jours avant la date de l'activité.

LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

GSM :

Email :

Association :

Fonction dans l'association :



S'engage à être joignable durant toute la durée de l'occupation

LA DEMANDE

Préciser les dates d'occupation (y compris les temps de montage, démontage, rangement) :

Préciser le créneau horaire du déroulement de l'activité :

Détailler l'activité :

Estimer le public présent :

Autres informations/remarques (spécifier si activité de cuisson, par exemple, tenue d'un bar, etc.) :



Si l'activité est récurrente, le tableau ci-dessous peut être complété pour un quadrimestre

Jour de la semaine	Date / heure début et fin	Remarque

